COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT GRAPHIQUE

LOGE-FOUGEREUSE

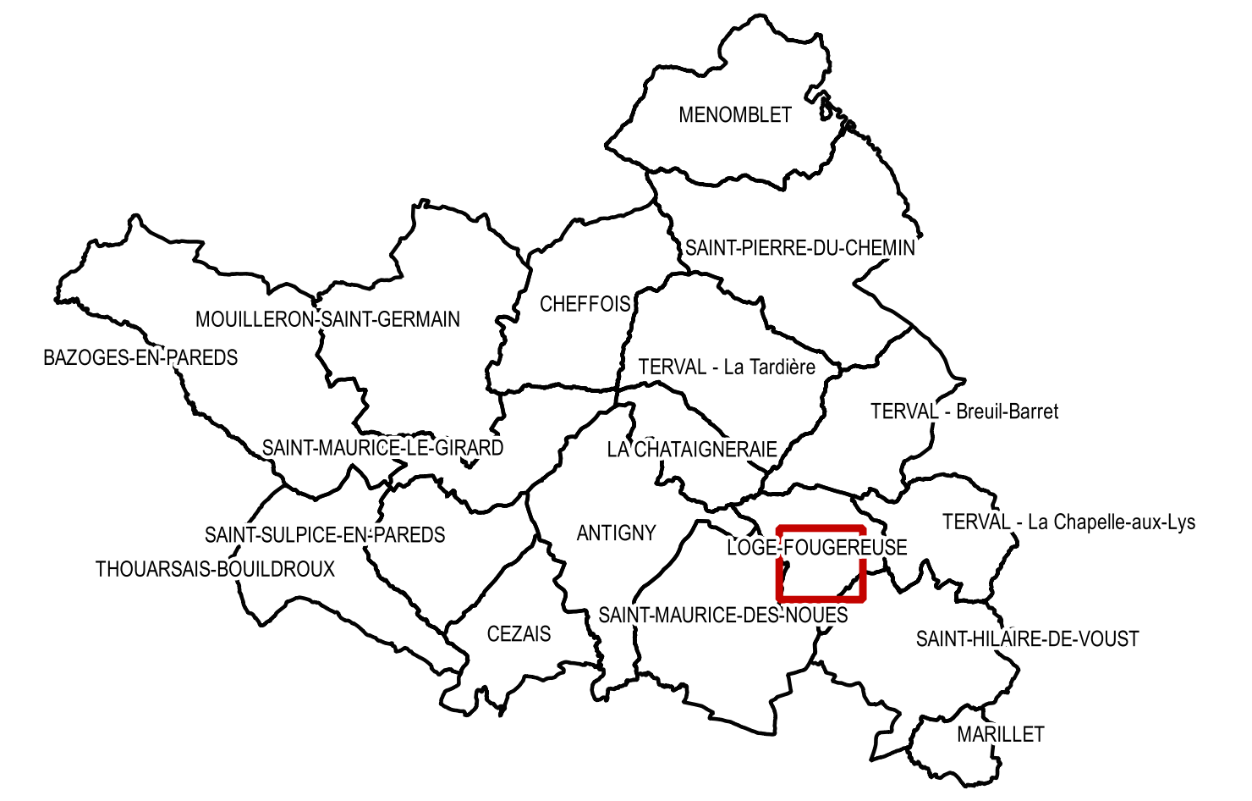

Prescrit le 31 janvier 2018

Arrêté le 16 mars 2023

Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président Valentin JOSSE

LEGENDE

- ■ Bâti dur
- ■ Bâti léger
- □ Parcelle
- ▭ limites communales

Zonage

- 🟥 U : Zones urbaines mixtes
- 🟦 Ul : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- 🟪 UE : Zones urbaines à dominante économique
- ▨ AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- ▨ AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- □ A : Zones agricoles
- 🟩 N : Zones naturelles et forestières
- 🟩 Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- 🟨 NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- 🟩 NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- 🟦 NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
- 🟧 NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- ■ NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- □ NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- 🟩 NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- — Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- △ Eléments de petit patrimoine
- ◆ Immeubles remarquables
- ◆ Sites Bâtis Remarquables protégés
- — Espaces publics remarquables (venelles)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- ▤ Zones humides protégées
- ● Arbres remarquables protégés
- ● ● ● Alignements d'arbres protégés
- — Haies remarquables protégées
- ▦ Boisements remarquables protégés
- — Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- ★ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- — Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
- ☒ Emplacements réservés (L 151-41 CU)
- ▭ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- ▨ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales
- ▭ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Habitat" -dispo. générales + spécifiques
- ▭ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Economie" - dispo. générales
- ▦ Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- ▨ PPRI Le Lay : zone rouge
- ▨ PPRI La Vendée : zone bleue
- ▨ PPRI La Vendée : zone rouge

N

0 100 200 m

Echelle 1:2500,000003

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
LOGE-FOUGEREUSE	24	Création d'un accès	Commune	178

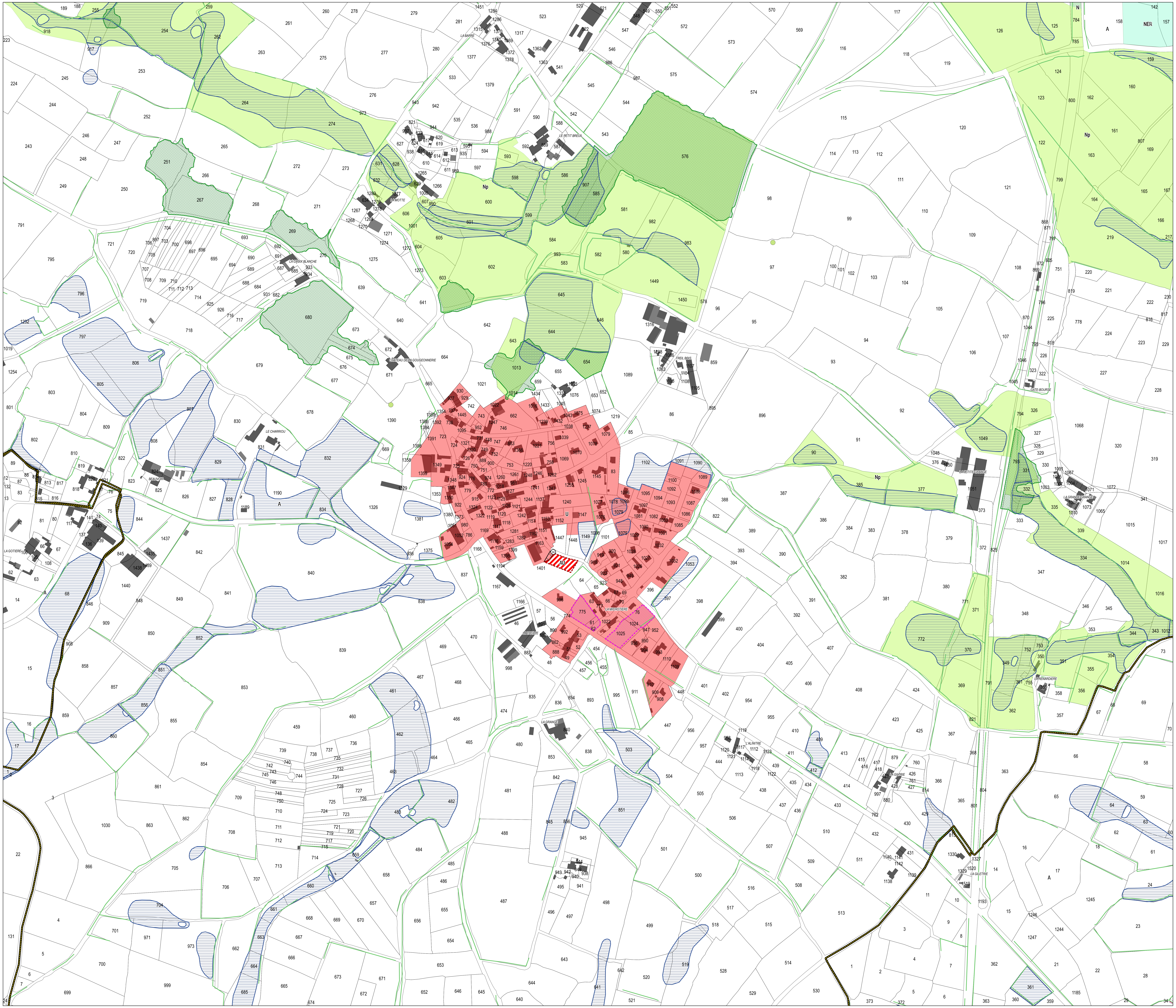

Pays de la Châtaigneraie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

REGLEMENT GRAPHIQUE

LOGE-FOUGEREUSE - NORD

Prescrit le 31 janvier 2018

Arrêté le 16 mars 2023

Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président Valentin JOSSE

atelierurbanova urbanisme & architecture
Eric ENON // ATELIER de l'EMPREINTE Paysagistes concepteurs
Eau-Méga Conseil en Environnement
CABINET COUDRAY CONSEIL & CONTENTIEUX
Territoires Mutation Urbaniste Conseil
Géo Vendée Maison des Communes

LEGENDE

- ■ Bâti dur
- ■ Bâti léger
- □ Parcelle
- ▭ limites communales

Zonage

- 🟥 U : Zones urbaines mixtes
- 🟦 Ul : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- 🟪 UE : Zones urbaines à dominante économique
- ▨ AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- ▨ AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- □ A : Zones agricoles
- 🟩 N : Zones naturelles et forestières
- 🟩 Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- 🟨 NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- 🟩 NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- 🟦 NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
- 🟧 NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- ■ NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- 🟩 NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- 🟩 NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- — Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- ▲ Eléments de petit patrimoine
- ◆ Immeubles remarquables
- ◆ Sites Bâtis Remarquables protégés
- — Espaces publics remarquables (venelles)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- ▤ Zones humides protégées
- ● Arbres remarquables protégés
- ● ● ● Alignements d'arbres protégés
- — Haies remarquables protégées
- ▩ Boisements remarquables protégés
- — Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- ★ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- — Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
- ☒ Emplacements réservés (L 151-41 CU)
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- ▨ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Habitat" -dispo. générales + spécifiques
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Economie" - dispo. générales
- ▦ Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- ▤ PPRI Le Lay : zone rouge
- ▤ PPRI La Vendée : zone bleue
- ▤ PPRI La Vendée : zone rouge

N

0 250 500 m

Echelle 1:4636,963487

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
LOGE-FOUGEREUSE	24	Création d'un accès	Commune	178

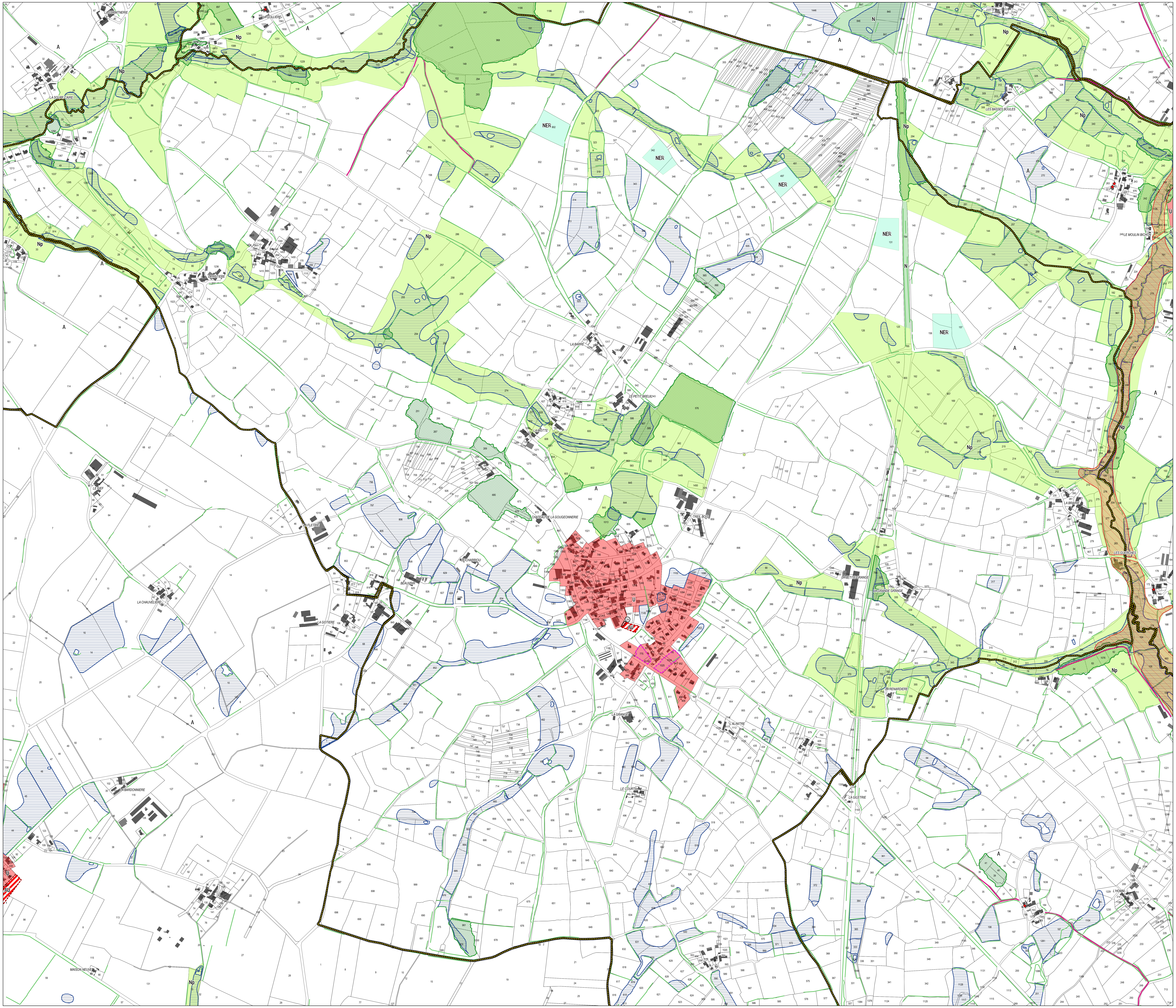

Pays de la Châtaigneraie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT GRAPHIQUE

LOGE-FOUGEREUSE - SUD

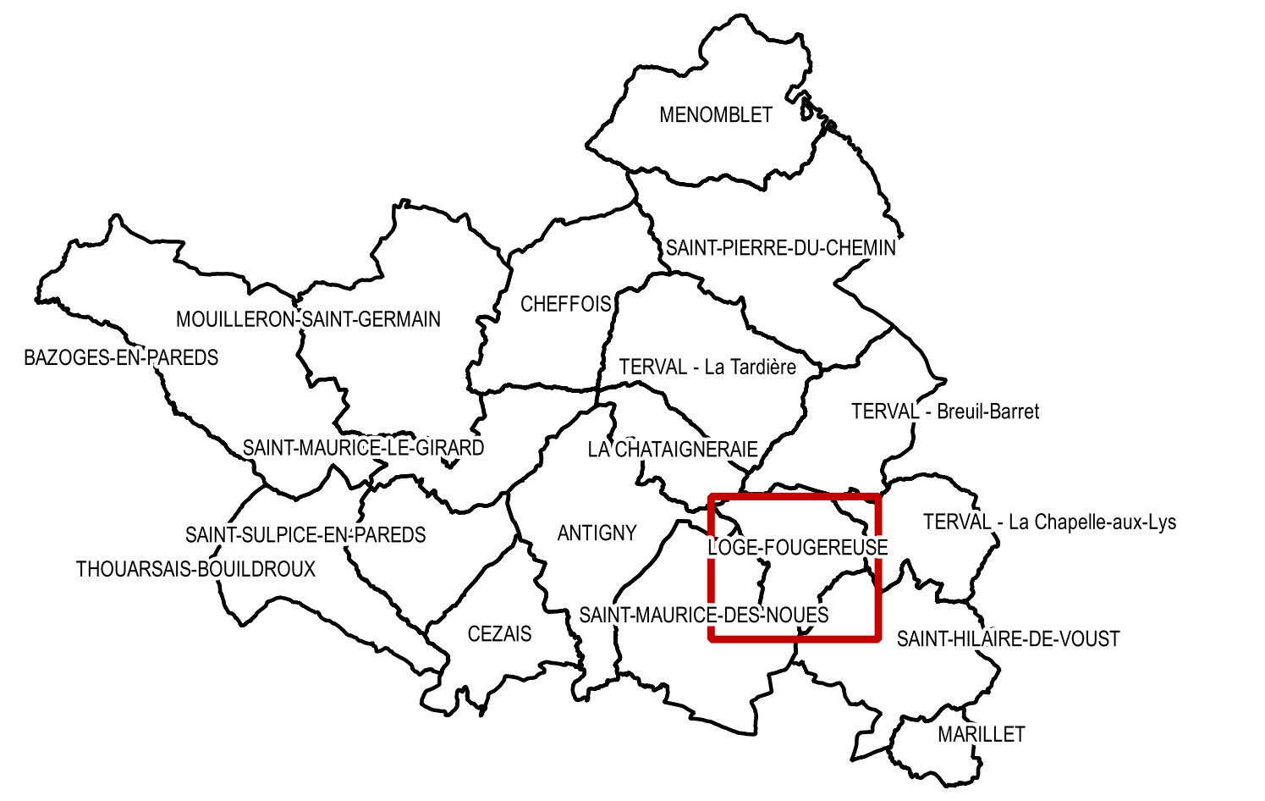

Prescrit le 31 janvier 2018

Arrêté le 16 mars 2023

Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président Valentin JOSSE

atelierurbanova urbanisme & architecture
Eric ENON // ATELIER de l'EMPREINTE Paysagistes concepteurs
Eau-Méga Conseil en Environnement
CABINET COUDRAY CONSEIL & CONTENTIEUX
Territoires Mutation Urbaniste Conseil
Géo Vendée Maison des Communes

LEGENDE

- ■ Bâti dur
- ■ Bâti léger
- ☐ Parcelle
- ▭ limites communales

Zonage

- 🟥 U : Zones urbaines mixtes
- 🟦 Ul : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- 🟪 UE : Zones urbaines à dominante économique
- ▨ AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- ▨ AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- ☐ A : Zones agricoles
- 🟩 N : Zones naturelles et forestières
- 🟩 Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- 🟨 NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- 🟩 NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- 🟩 NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
- 🟧 NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- ■ NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- 🟩 NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- 🟩 NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- — Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- ▲ Eléments de petit patrimoine
- ◆ Immeubles remarquables
- ◆ Sites Bâtis Remarquables protégés
- — Espaces publics remarquables (venelles)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- ▤ Zones humides protégées
- ● Arbres remarquables protégés
- ● ● ● Alignements d'arbres protégés
- — Haies remarquables protégées
- ▩ Boisements remarquables protégés
- — Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- ★ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- — Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
- ☒ Emplacements réservés (L 151-41 CU)
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- ▨ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Habitat" -dispo. générales + spécifiques
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Economie" - dispo. générales
- ▦ Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- ▨ PPRI Le Lay : zone rouge
- ▨ PPRI La Vendée : zone bleue
- ▨ PPRI La Vendée : zone rouge

N

0 250 500 m

Echelle 1:4636,963487

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
LOGE-FOUGEREUSE	24	Création d'un accès	Commune	178